RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2010 B 01656
Numéro SIREN : 528 175 177
Nom ou dénomination : GAMES CONTENT

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000058

670871

**Dénomination :** GAMES CONTENT
**Adresse :** 249 chemin Des Gais Coteaux 83190 Ollioules - FRANCE-

**n° de gestion :** 2010B01656
**n° d'identification :** 528 175 177

**n° de dépôt :** P2019/000058
**Date du dépôt :** 24/07/2019

**Pièce :** Ordonnance du Président

TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON (VAR)

670871

EXTRAIT DES MINUTES

2019OP02774

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON**

# ORDONNANCE

Nous, William REICH, Président du tribunal de commerce de Toulon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS GAMES CONTENT 249 chemin Des Gais Coteaux 83190 OLLIOULES RCS Toulon 528 175 177

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

**PROROGEONS** jusqu'au 30/09/2019
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 de La SAS GAMES CONTENT 249 chemin Des Gais Coteaux 83190 OLLIOULES RCS Toulon 528 175 177 ;

**LAISSONS** les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulon, le 22/04

Le greffier,
Franklin DOUCEDE

Le Président du tribunal de commerce
William REICH

Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.19 € TTC (22.74 € HT – 4.55 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original

TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON (VAR)

EXTRAIT DES MINUTES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
22 JUIL. 2019
19DP2274
83 TOULON

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT**
**DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON**
**AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION**
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**A LA REQUETE DE :**

Madame Emilie GIRAUDEAU

Agissant en qualité de Présidente de « GAMES CONTENT »

SAS au capital de 500 €
Ayant son siège social : 249 chemin des Gais Coteaux 83190 OLLIOULES
Immatriculée au RCS de Toulon sous le n°528 175 177

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

Que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2018 qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au plus tard le 30 juin 2019 conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce.

Que l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux pour les motifs suivants :

Problème d'organisation interne

**PAR CES MOTIFS :**

Madame Emilie GIRAUDEAU demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Toulon, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de Commerce, de bien vouloir proroger exceptionnellement jusqu'au 30 septembre 2019 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Fait à Ollioules
Le 30 juin 2019

En 2 exemplaires

Mme Madame Emilie GIRAUDEAU
Présidente

